



*L'homme est un ennemi  
pour l'Homme*

Par : *Karim Zentici*

Publié par [alminhadj.fr](http://alminhadj.fr) le 22/10/2008

Au Nom d'Allah, le Très-Miséricordieux, le Tout-Miséricordieux. Louange à Allah le Seigneur de l'Univers ! Que le Salut et les Prières d'Allah soient sur le maître des premières et des dernières générations, notre maître et notre Prophète Moḥammed, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons, et tous ceux qui suivent leur voie et qui s'accrochent à leur tradition jusqu'au Jour des comptes !

Le monde est fou : jour après jour, la nature se détériore par la main de l'homme. Chaque jour est une étape supplémentaire vers l'autodestruction. Cancer, SIDA, catastrophes naturelles, menace nucléaire permanente, disparition de certaines espèces animales et végétales, changement climatique, dépravation des mœurs et pollution sont autant de fléaux qui s'abattent singulièrement sur notre quotidien. Le responsable est tout désigné bien que rien n'indique que le phénomène prenne une courbe inverse. Impuissant, l'homme assiste à sa perte. Doué de raison, il est à la fois le témoin et la victime de cette trajectoire tragique que prend le cours de l'humanité. Mais, car il y a un « mais », chaque maladie a son remède et la première étape de la guérison consiste à cerner les symptômes.

Tout ce qui se passe dans le royaume de Dieu, en sachant que tout Lui appartient, est soumis à Sa Volonté.<sup>1</sup> Dans Son infinie sagesse et Son infinie justice, Il décrète que tous les malheurs qui surviennent aux hommes sont les fruits de leurs actes. Ces derniers vacillent entre Sa Miséricorde, que suscitent leurs bonnes œuvres, et Son Courroux, que suscitent leurs péchés. Plus ils se soumettent au chemin qui leur a dicté à travers Sa Loi, plus ils jouissent des bienfaits de ce bas monde et plus ils sont épargnés par les malheurs ; sans compter la récompense immense qui les attend dans l'au-delà. Il leur facilite toute bonne chose et soumet la nature à leur service. Le bonheur peut ainsi régner dans leurs sociétés différentes. Allah (Y) révèle : *[Si les gens des cités avaient cru et s'ils avaient été pieux, Nous leur aurions comblé des bénédictions du ciel et de la terre, mais ils ont voulu démentir Nos Signes ; nous les avons alors frappés pour ce qu'ils œuvraient].*<sup>2</sup> Il déclare également en parlant des juifs et des chrétiens : *[S'ils avaient appliqué la Thora et l'Évangile et ce que Nous leur avons révélé, ils auraient trouvé leur nourriture au-dessus d'eux et dessous leurs pieds].*<sup>3</sup>

Seuls les péchés viennent troubler l'harmonie dans laquelle ils se complaisent, comme le souligne les Versets : *[Chacun, Nous l'avons frappé en raison de ses péchés],*<sup>4</sup> *[Tout malheur qui vous survient est le fruit de vos actes bien que, pour beaucoup d'entre eux, Il n'en tienne pas compte],*<sup>5</sup> *[Et lorsque vous furent atteints par*

<sup>1</sup> À partir d'ici, le passage est extrait de *Kama takûnû yuwalla 'alaïkom* de Sheikh 'Abd el Mâlik Ramadhânî (p. 21-31).

<sup>2</sup> *El A'râf* ; 96

<sup>3</sup> *Le Repas Céleste* ; 66

<sup>4</sup> *L'araignée* ; 40

<sup>5</sup> *La concertation* ; 30

*un malheur, vous-mêmes aviez auparavant infligé le double aux païens, vous dites : « Comment cela a-t-il pu nous arriver ? » Dis : Cela est venu de vous-mêmes],<sup>6</sup> [Tout bien qui t'atteint provient d'Allah et tout mal qui t'atteint provient de toi],<sup>7</sup> [S'il y en a parmi vous qui battirent retraite le jour où les deux armées s'affrontèrent, c'est que Satan les fit trébucher à cause de certains de leurs actes],<sup>8</sup> [ou qu'Il les fasse chavirer à cause de leurs actes bien que, pour beaucoup d'entre eux, Il n'en tienne pas compte],<sup>9</sup> [Si un malheur leur survient à cause de ce que leurs mains ont avancé... l'homme est vraiment ingrat].<sup>10</sup>*

Selon 'Abd Allah ibn 'Omar, un jour, le Messager d'Allah (ﷺ) s'est présenté à nous pour nous déclarer : *« Vous, les muhâjirîns (les émigrés mecquois ndt.) ! Il y a cinq malheurs qui peuvent vous atteindre, et j'implore Allah de vous en préserver : toute communauté où la perversion fait son apparition et où elle se répand ouvertement, celle-ci est frappée par la peste et par les maux qui furent inconnus chez ses ancêtres<sup>11</sup> ; quand elle diminue le poids et la mesure, elle est frappée par la pénurie, la misère extrême et la tyrannie des sultans ; quand elle ne verse pas la zakât, elle se voit interdire la pluie ; si ce n'était par compassion envers les animaux, elle ne la recevrait plus ; quand elle ne respecte pas le pacte d'Allah et celui de Son Messager, elle est envahie par un envahisseur étranger qui s'empare d'une partie de ses richesses<sup>12</sup> ; quand ses chefs ne gouvernent pas d'après le Livre d'Allah et s'ils se détournent de la Révélation, Allah leur fait goûter les guerres intestines. »<sup>13</sup>*

Il existe deux sortes de punition célestes :

### **1- Les punitions qui relèvent de la Loi universelle d'Allah :**

Elles se traduisent par la pauvreté, l'inflation, la sécheresse, la tyrannie des sultans, les invasions armées, la corruption des biens et des enfants. Elles correspondent également à la peur et aux soucis qui s'installent dans les cœurs, mais aussi aux tremblements de terre, aux inondations, aux éboulements de terrain, etc. Le Verset suivant nous apprend que la pauvreté, la sécheresse et la diminution des richesses sont le résultat des péchés. Le Très-Haut révèle en effet : *[Nous avons infligé aux gens de Pharaon la pénurie et la diminution des richesses, ainsi allaient-ils se remettre en question]<sup>14</sup>* On retrouve la punition divine dans la corruption des biens et des enfants dans le Verset : *[Ne sois pas ébloui par leurs biens et leurs enfants. Allah désire seulement les châtier par leur intermédiaire dans ce bas monde et que leur âme leur soit extirpée à l'état de mécréance].<sup>15</sup>* Concernant les « catastrophes naturelles », le

<sup>6</sup> La famille de 'Imrân ; 165

<sup>7</sup> Les femmes ; 79

<sup>8</sup> La famille de 'Imrân ; 155

<sup>9</sup> La concertation ; 30

<sup>10</sup> La concertation ; 48

<sup>11</sup> Comme la syphilis et plus récemment le SIDA (N. du T.).

<sup>12</sup> C'est exactement ce qui se produit actuellement en Afghanistan et en Iraq ! (N. du T.).

<sup>13</sup> Rapporté par le recueil d'ibn Mâja (4019) ; sheïkh el Albânî l'a authentifié dans sa correction de ce dernier.

<sup>14</sup> El A'râf ; 130

<sup>15</sup> Le repentir ; 55

Très-Haut révèle : [*Chacun, Nous l'avons frappé en raison de ses péchés ; Nous avons envoyé à certains un vent destructeur ; d'autres furent frappés par un cri foudroyant ; d'autres, Nous les avons engloutis sous terre, et d'autres enfin, Nous les avons engloutis sous les eaux. Allah n'était point injuste contre eux, mais c'est contre eux-mêmes qu'ils furent injustes*].<sup>16</sup> Au demeurant, la plus terrible des punitions, c'est de se voir retirer la foi, et du bon chemin ; et d'avoir un savoir stérile. Allah dit à ce sujet : [*et pour avoir dit : « nos cœurs sont enveloppés. » Allah les a plutôt scellés en raison de leur mécréance ; ainsi, ils ne croient que très peu*].<sup>17</sup> [*Nous retournons leur cœur et leur regard comme ils n'y avaient pas cru la première fois, et nous les laissons sombrer dans leur rébellion*].<sup>18</sup> [*Lorsqu'ils s'égarèrent, Allah égara leur cœur ; certes, Allah ne guide point les pervers*].<sup>19</sup>

Ibn el Qiäyim a dit : « *La personne au courant de la situation et des mécanismes du monde est consciente que la dégradation qui règne dans le temps, la nature, chez les animaux, et chez les hommes est provoquée par certains événements. Depuis toujours, les œuvres des fils d'Adam qui se rebellent contre les messagers d'Allah sont à l'origine de la dégradation à grande échelle qu'ils subissent ; maladie, peste, pénurie, aridité, privation ou diminution de l'abondance et des fruits de la terre sont autant de fléaux qui les frappent en chaînes. Si ton savoir est limité dans ce domaine, contente-toi alors du Verset : [La corruption s'est répandue sur la terre et la mer en raison des péchés des hommes]*.<sup>20</sup> Compare entre ce Verset et la situation dans le monde, tu te rendras compte pour quelle raison les fruits, les récoltes et les animaux subissent-ils constamment des fléaux ! Comment ces fléaux sont-ils à l'origine d'autres fléaux qui s'enchaînent les uns à la suite des autres ?

*Toutes les fois que les hommes font régner la perversité et l'injustice, Leur Seigneur leur envoie des fléaux qui s'abattent sur leur nourriture, les fruits, le temps, l'eau, leur personne et leur santé. Toute sorte de calamités qui incarnent leurs actes. Auparavant, les graines de blé étaient beaucoup plus grosses qu'aujourd'hui. Selon l'Imam Ahmed, avec sa propre chaîne narrative, on trouva dans les réserves d'un émir de la dynastie omeyyade, un sac de blé dont les graines étaient aussi grosses qu'un noyau de datte et sur lequel était inscrit : ces graines poussaient à l'époque où régnait la justice. L'Imam Ahmed recense cette annale dans son recueil el Musnad à la suite d'un hadîth qu'il rapporte.*<sup>21</sup>

*La plupart des maladies et des grands fléaux qui règnent aujourd'hui sont les traces des punitions célestes qui touchèrent les civilisations anciennes. Ils sont aujourd'hui à l'affût de ceux qui les imitent dans la*

<sup>16</sup> L'araignée ; 40

<sup>17</sup> Les femmes ; 155

<sup>18</sup> Le bétail ; 110

<sup>19</sup> Les rangs ; 5

<sup>20</sup> Les Romains ; 41

<sup>21</sup> Voir : *el Musnad* (2/296) ; ce hadîth est également rapporté par ibn Ma'în dans son *Târîkh* (3897), et par ibn Abî Shaïba (35164).

*façon de gouverner et de faire régner la loi et la justice. Le Prophète (ρ) fait allusion à ce phénomène en parlant de la peste au sujet de laquelle il déclare : « Elle est la trace de l'infamie ou de la punition qui fut envoyée aux enfants d'Israël. »<sup>22</sup> En outre, Allah fit s'abattre un vent foudroyant contre un peuple pendant sept nuits et huit jours. Désormais, la trace de ce vent ou d'autres vents de ce genre nous rappellent cet événement et nous servent de leçon.*

*Allah (I) a fait que les œuvres des pieux et des pervers se répercutent inévitablement sur le monde. Ceux qui se privent de faire le bien, l'aumône, et de verser la zakât sont privés de la pluie et sont éprouvés par la pénurie et la sécheresse. Les peuples où les miséreux sont traités injustement, qui trichent dans le poids et la mesure, et où le fort s'acharne contre le faible, ils sont éprouvés par des tyrans qui n'ont aucune pitié envers leurs sujets et qui ne font pas profiter des largesses qu'on leur réclame. En fait, ils incarnent les actes de leurs sujets qui se manifestent dans leur tyrannie. D'autres fois, ce sont les maladies collectives qui incarnent leurs actes, ou encore les peurs et les douleurs qui tracassent leur esprit en permanence. Ils peuvent également être privés des bénédictions du ciel et de la terre. Parfois, ils sont harcelés par les démons qui les entraînent droit vers la punition céleste, afin que se vérifie sur eux le Décret divin, et que chacun soit guidé vers son destin.*

*L'homme sensé promène son regard à travers tous les coins de la terre pour vérifier cela. Il peut voir ainsi les lieux où la justice et la sagesse d'Allah se sont manifestées. Dès lors, il se rend compte que seuls les prophètes et leurs adeptes suivent le chemin de la délivrance. Quant au reste de l'humanité, ils sont voués à la ruine et se dirigent vers la demeure de la perdition. Allah atteint toujours ce qu'Il veut, personne ne peut contester Son Jugement et s'opposer à Sa Volonté. Certes, Il est Celui qui concède la réussite ! »<sup>23</sup>*

## **2- Les punitions qui relèvent de la Loi textuelle d'Allah :**

Dans le sens où le Très-Haut peut interdire à un peuple pervers des jouissances qui leur étaient licites. Il révèle à ce sujet : [*Et aux adeptes du judaïsme, Nous leur avons interdit la viande d'animaux à sabots, la graisse de bœuf et de mouton, excepté celle du dos et des entrailles, et celle qui est mêlée aux os ; Nous les avons punis ainsi pour leur iniquité, certes, Nous sommes véridique*].<sup>24</sup> Allah nous informe qu'Il leur a interdit certaines choses en punition à leur iniquité qui correspond à l'injustice ; cette interdiction frappe les animaux à sabot fendu comme le chameau.<sup>25</sup> Il leur a également interdit la graisse des

<sup>22</sup> Rapporté par e-Tirmidhî (1065) avec une chaîne narrative authentique.

<sup>23</sup> *Zâd el ma'âd* (4/362).

<sup>24</sup> *Le bétail* ; 146

<sup>25</sup> L'Ancien Testament dresse une liste des animaux ayant des sabots à ne pas consommer, dont notamment le porc qui a le sabot fendu (voir : *le Lévitique* ; 11.3-8 et *Deutéronome* ; 14.7-8).

bovins et des ovins,<sup>26</sup> sauf celle du dos, des entrailles et celle mêlée aux os. Au début, ils avaient le droit d'en consommer, puis cela leur fut abrogé en raison de leurs mauvais actes. En voici la preuve : *[En raison de l'injustice des adeptes du judaïsme, Nous leur avons interdit les bonnes choses qui leur furent auparavant autorisées et pour avoir énormément détourné du chemin d'Allah • Et pour avoir pratiqué l'usure qui leur était pourtant interdite, et pour avoir injustement mangé les biens d'autrui ; Nous avons réservé aux mécréants parmi eux un châtement douloureux].*<sup>27</sup>

L'un des exemples est l'histoire que relate la sourate *la vache*, et qui dépeint la mauvaise volonté dont firent preuve les enfants d'Israël lorsqu'il leur fut enjoint de tuer une vache. Au départ, n'importe quel animal aurait pu faire l'affaire, mais leur hésitation qui se traduisait à travers des questions agaçantes et un scrupule affecté a rendu la chose bien plus difficile. En punition à leur obstination, Allah les accabla en effet de conditions que la bête à immoler devait remplir. Ibn 'Abbâs explique à ce sujet : « *S'ils s'étaient contentés de n'importe quelle bête, l'affaire aurait été réglée, mais comme ils insistèrent Allah leur accabla de conditions.* »<sup>28</sup>

Autrement dit, Allah leur assigna une tâche plus lourde en leur imposant des conditions compliquées dont la bête devait se doter. Cela, en punition à leurs péchés et plus particulièrement pour avoir joué les fortes têtes face au Décret divin...

Gloire à Toi Ô Allah ! Et à Toi les louanges ! J'atteste qu'il n'y a d'autre dieu (digne d'être adoré) en dehors de Toi ! J'implore Ton pardon et me repens à Toi !

Par : *Karim Zentici*

<sup>26</sup> Voir : *le Lévitique* ; 7.22-25

<sup>27</sup> *Les femmes* ; 160-161

**Remarque** : l'Ancien Testament proscrit le prêt à intérêt entre israélites (voir : *Exode* ; 22.24, *le Lévitique* ; 25.36-37, et *Deutéronome* ; 23.20-21). Or, contrairement à la Bible, le Coran ne fait pas la distinction entre un Juif et un non-juif, car, dans tous les cas, l'usure est une forme d'injustice *wa Allah a'lam* !

<sup>28</sup> Cette annale est jugée (bonne) ; elle est rapportée par ibn Jarîr dans son *tafsîr* (2/98), et ibn kathîr l'a authentifiée dans son exégèse.